



## Compte-rendu d'activités saison 2018/2019 :

### COMMISSION D'APPEL

Comme tous les ans, avant l'Assemblée Générale, je suis chargé de vous présenter le rapport de la commission.

Cette saison, ce sont 6 dossiers que les membres de la commission et moi-même, avons eu à examiner, 3 d'ordres règlementaires et 3 d'ordres disciplinaires.

A noter, un dossier épineux qui concernait un match de coupe féminines U18 à 8, entre 2 clubs du Doubs. La gestion disciplinaire entre autre, est traitée alternativement entre le Doubs et la Haute-Saône. Ce dossier avait été examiné début juillet et repris en octobre.

Deux dossiers concernaient nos arbitres, c'est bien regrettable.

Un autre a été jugé irrecevable, puisque formulé hors délai.

Un appel règlementaire concernait un Président de club.

Un dossier plus délicat à traiter, concernait un match de coupe, règlementairement, cela n'a pas été simple.

Mon collègue de la commission de discipline, n'a pas eu la tâche facile et je le remercie d'avoir bien travaillé en amont. Force est de constater que cette année, les graves incivilités se sont multipliées.

Je remercie également la commission Statuts et Règlements et la Commission des arbitres, puisque peu de dossiers me sont parvenus.

La saison n'est pas terminée pour autant, il reste quelques matches de coupe à jouer.

Juste un petit rappel : le délai pour formuler un appel et le juger recevable, est de 7 jours à compter de la date de parution du P.V. Il serait souhaitable que l'appel soit accompagné de faits nouveaux. Et si à la fin d'un match, si vous n'êtes pas d'accord avec telle ou telle décision, n'attendez pas, faites un courrier à l'attention du Président de la commission de discipline au plus tard pour le mercredi suivant le match.

Je remercie particulièrement les membres de la commission d'Appel, et leurs souhaite, ainsi qu'à vous toutes et tous une bonne fin de saison et de bonnes vacances.

Le Président de la commission d'appel,

**Gilles MOINE**